

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Objet : classement des archives de l'ancienne commune de Cormaranche

Séance du 28 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-huit octobre, à dix-huit heures, en raison du couvre-feu national, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle de communale polyvalente d'Hostiaz de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-et-un octobre deux mille vingt.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 22

Georges BERMOND, Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Joël BERGEOT, Didier BOURGEOIS, Corinne BOYER, Solange DOMINGUEZ, Amélie COCHET, Bernard CORTINOVIS, -, Jean-Michel CYVOCT, Philippe EMIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Jessie MARIN, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Stéphanie PERNOD BEAUDON, Nicole ROSIER,

Membres absents excusés avec pouvoir : 6 Gérard CHAPUIS (pouvoir à Mme Nicole ROSIER), Humbert CRETIER (pouvoir à M. Joël BERGEOT), Jacques DRHOVIN (pouvoir à Mme Karine LIEVIN), Maria GUILLERMET (pouvoir à M. Philippe EMIN), Stéphane LYAUDET (pouvoir à M. Patrick GENOD), Karine VANDERME (pouvoir à M. Alexandre LALLEMENT)

Membres absents excusés, sans pouvoir : 1 Sonia ZANI

Secrétaire de séance : Madame Jessie MARIN.

22 présents, 6 pouvoirs, soit 28 votants.

M. le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération du 23 octobre 2019 décidant le classement des archives de l'ancienne commune de Cormaranche par le service archives du Centre de Gestion de l'Ain.

Il rappelle que le Maire est responsable au civil et au pénal du maintien de l'intégrité des archives de la collectivité.

Le service archives du Centre de Gestion de l'Ain se propose de réaliser pour le compte de la commune de Plateau d'Hauteville, le classement de l'ensemble du fonds de l'ancienne commune de Cormaranche-en-Bugey.

Cette mission se compose

- ↳ de l'élimination réglementaire des documents dépourvus d'utilité administrative ;
- ↳ du tri et classement des archives contemporaines ;
- ↳ du tri et classement des archives modernes ;
- ↳ du conditionnement et étiquetage des archives classées ;
- ↳ de la saisie du répertoire et de l'index ;
- ↳ de la programmation de l'opération de transfert de fonds aux archives départementales ;

Le coût de cette mission est évalué à 12 625 € correspondant à 50,5 jours d'intervention.

M. le Maire précise que pour la réalisation de cette opération, la commune peut solliciter l'aide financière du Département de l'Ain à hauteur de 45 % de la dépense engagée.

L'intervention du service archives du Centre de Gestion était initialement programmée en 2019, 2020 et 2021.

Cette opération n'ayant pas connu de début d'exécution en 2019 et 2020, et au regard des nouvelles conditions de participation du dispositif d'aides archivistiques du Département, il est proposé que l'intervention du service archives du Centre de Gestion se réalise au cours des années 2021 (25 jours pour un montant de 6 250 €) et 2022 (25,5 jours pour un montant de 6 375 €).

M. le Maire précise que ces 2 tranches feront l'objet de 2 demandes de subventions distinctes pour l'année 2021 et pour l'année 2022.

Ceci étant exposé et vu l'avis favorable de la commission finances en date du 19 octobre 2020, M. le Maire propose à l'assemblée de valider la programmation de l'intervention du service archives du Centre de Gestion sur les années 2021 et 2022 pour le classement des archives de l'ancienne commune de Cormaranche, et de l'autoriser à solliciter l'aide du Département pour 2021 et pour 2022 afin de financer cette opération.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter le service archives du Centre de Gestion de l'Ain pour réaliser le classement de l'ensemble du fonds communal de Cormaranche-en-Bugey selon les conditions précitées ;
- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter le dispositif des aides archivistiques proposées par le Département pour réaliser cette opération ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations



Le Maire,

Philippe EMIN
Philippe EMIN